

prospérité de la race, et du progrès de l'industrie. Puisqu'il en est ainsi, en établissant la commission du tarif, le parti libéral a témoigné son désir de consolider la position de l'industrie et du prolétaire.

La résolution débattue est importante, mais une discussion sur la commission du tarif n'est pas nécessaire pour se prononcer sur cette motion. L'année dernière, l'Assemblée a délibéré sur une résolution de même nature touchant la question sociale. Elle était ainsi conçue :

La Chambre est d'avis qu'un salaire suffisant à assurer un régime raisonnable d'existence devrait constituer le salaire minimum légal.

Le comité spécial des relations industrielles examina la proposition pendant environ deux mois. Elle avait une grande portée et exigeait un examen attentif pour faire l'objet d'un sage rapport. Au bout de deux mois environ, le 16 juin, le comité présenta un rapport, qui fut adopté le 30 juin, la veille de la dissolution de la Chambre. Il s'offre à la réflexion du Parlement et du public. La dernière conclusion comporte deux objets. Voici le premier :

Votre comité est d'avis qu'une conférence des représentants provinciaux et fédéraux, très au courant des conditions du travail dans tout le Canada, ait lieu dans un avenir prochain, afin d'aviser aux meilleurs moyens à prendre pour donner effet aux dispositions des traités de paix relatives au travail.

C'est la première partie de la conclusion. L'autre comportait l'impression de 10,000 copies du rapport et sa distribution à travers le pays, pour permettre aux gens renseignés sur les conditions du travail d'étudier la question, et de se rendre compte que le Parlement, pour sa part, ne répugne pas à discuter des projets de législation sociale, et à présenter à ce sujet des rapports catégoriques. On remarquera que dans la partie principale, les rapporteurs nous conseillent de soumettre la question à une conférence interprovinciale. Je crois savoir que cette conférence se tient cette année, et je me demande si l'honorable député de Winnipeg-Nord ne jugera pas plus opportun de faire discuter la présente résolution par la conférence, cette année. Cette résolution se rattache de très près à celle de l'an dernier; je ne vois pas pourquoi la conférence ne l'examinerait pas. Nous venons d'adopter un article de législation sociale, la loi des pensions aux vieillards. On a posé la question pour la première fois il y a vingt ans; nous la discutons depuis, et nous avons éveillé l'opinion publique au point que l'Assemblée a pu adopter le projet de loi. Tant que celui-ci sera en délibération au Sénat, il vaut mieux peut-être ne pas indisposer la Chambre haute contre un programme excessif de législation sociale.

Pour le présent, que la conférence examine le projet, cet été, et si besoin est, nous pourrions l'aborder l'an prochain. La session est avancée. Il faudra deux ou trois mois pour examiner la question. Nous pourrions mettre l'affaire en train, cette année, comme de raison, mais nous ne saurions compter sur un rapport définitif. Voilà ce que nous devrions faire, selon moi.

En terminant, permettez-moi de souligner qu'à titre de député et de libéral j'approuve les projets de loi de ce genre. J'ai appuyé de toutes mes forces la résolution de l'an dernier, et dans l'avenir, je serai trop heureux de coopérer avec tous les collègues préoccupés d'autres projets de loi d'ordre social. J'espère que nous n'aurons pas à délibérer sur un nombre excessif de ces projets, car c'est l'Etat qui paye et nous ne pouvons, au point de vue financier, nous occuper que d'une certaine somme à la fois, mais nos collègues de la droite et de la gauche seront très heureux, j'en suis sûr, d'approuver de tout cœur pareille résolution.

M. GARLAND (Bow River): L'honorable député parle-t-il au nom du Gouvernement?

M. McINTOSH: Je parle à titre de député libéral. Je ne traite pas la question de savoir si le Gouvernement entretient cette opinion ou non à ce sujet. L'explication satisfait-elle mon honorable ami?

M. GARLAND (Bow River): J'en doute fort. Je ne voulais pas interrompre l'honorable député, mais il m'a posé une question. Je ne me tiens pas pour satisfait, si l'honorable député exprime les opinions du parti libéral.

M. McINTOSH: Je n'ai jamais cru que cela satisferait l'honorable député, mais je n'y puis rien. En terminant, monsieur l'Orateur, je suggère qu'il serait peut-être sage de référer le présent projet de résolution à la conférence interprovinciale qui siégera dans le cours de l'été prochain, puisque le bill concernant les pensions de vieillesse est actuellement soumis à l'examen du Sénat. De plus, étant donné l'espoir que nous avons de voir cette mesure inscrite dans nos Statuts, elle occasionnera le débours de certaines sommes. Je suggère donc que nous nous hâtons lentement puisqu'il est possible de dépasser le but en cette matière. Vouloir aller trop vite entraîne assez souvent des délais. Pour moi, la meilleure manière de disposer de ce projet de résolution, c'est de le renvoyer à la conférence interprovinciale.

M. H. B. ADSHEAD (Calgary-Est): A l'appui de la résolution en délibération, j'admettrai que le problème du chômage fut porté pour la première fois à ma connais-